

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

N° 2023-05/15

Nombre Conseillers	14	L'an deux mil dix-vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de La Bourdinère Saint-Loup dûment convoqué le douze mai, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Marc LECOEUR, Maire.
Présents	13	
Pouvoirs	0	
Votants	13	

Membres élus : 15

en fonction : 14

présents : 13

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, Mme Yveline TEXIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absente excusée : Mme Sylvie BLOTTIN.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique TUFFIER.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucun règlement n'a jusqu'alors été rédigé pour notre cimetière communal et propose donc d'adopter le règlement ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement du cimetière ci-joint,
- INDIQUE qu'il sera porté à connaissance du public via publication sur le Site Internet de la Commune,
- PRÉCISE que ce règlement sera affiché à l'entrée du cimetière.

Fait et délibéré aux lieu, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Marc LECOEUR.

Certifiée exécutoire compte-tenu de
la réception en Préfecture le 23/05/2023
et de la publication le /05/2023
Le Maire,